

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Equipement et logement.

TOURISME

Par M. Victor GOLVAN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Fernand Chatelain, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Roger Deblock, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Jean Filippi, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Maxime Javelly, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuill, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexe 20), 837 (tome XI) et in-8° 150.

Sénat : 55 et 56 (tomes I, II, III et IV, annexe 15) (1969-1970).

Lois de finances. — Tourisme — Hôtellerie — Nautisme — Sports d'hiver.

SOMMAIRE

	Pages.
Considérations générales	3.
I. — La saison touristique :	
A. — L'année 1968	6
B. — L'année 1969	11
C. — Nos concurrents européens	13
D. — La balance du tourisme	14
II. — Moyens d'accueil et équipement touristique :	
A. — L'hôtellerie	15
B. — Le tourisme social	21
C. — Le nautisme	22
D. — Les stations de sports d'hiver	23
E. — L'aménagement régional	25
III. — Examen en commission	28

ANNEXES :

I. — Capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée :	
— par département	30
— par région de programme	33
II. — Programmes 1968 et 1969 du F. D. È. S. pour les stations de sports d'hiver	34
III. — Equipement des stations actuelles et projets d'avenir	36

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la discussion des crédits budgétaires consacrés au tourisme ramène, tant à la tribune du Palais-Bourbon qu'à celle du Luxembourg, les mêmes rapporteurs et presque toujours les mêmes orateurs, venus évoquer, devant le ministre compétent et devant leurs collègues, les « heurs et malheurs » **d'une industrie nationale** qui concerne de nos jours *24 millions de Français* et dont le *chiffre d'affaires* — selon une récente enquête de l'I. N. S. E. E. — *s'élevait*, en 1966, à la somme de *17.742,5 millions de francs*, la *main-d'œuvre* employée par elle étant de l'ordre de 550.000 personnes, soit *2,7 % de notre population active* !

Certes, en 1969, M. Marcel Anthonioz est venu remplacer M. Pierre Dumas à la tête de ce Département ministériel ; mais, s'il est « orfèvre » en la matière, il n'en reste pas moins que son activité reste en quelque sorte « chapeauté » par le Ministère de l'Équipement et du Logement — ce qui nous prive aussi cette année d'un opuscule particulier consacré à nos crédits. Ce qui est plus grave encore, c'est **la diminution** — pour l'exercice 1970 — **du montant des crédits de paiement** prévus au titre des dépenses ordinaires et en capital, puisqu'ils passeront de 34.974.445 F à 30.005.732 F.

En fait, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, les crédits sont en légère augmentation (28,705 millions contre 28,224) : *ce sont les dépenses en capital qui supportent la totalité des réductions*, puisque — en ce qui les concerne — les crédits de paiement passent de 6.750.000 F à 1.300.000 F (1) et les autorisations de programme de 9.750.000 F à 8.775.000 F.

(1) Il convient toutefois de remarquer que le Secrétariat d'Etat disposera d'un reliquat de crédits de paiement de l'ordre de 10.700.000 F, dont l'importance s'explique par la lenteur de l'échelonnement des paiements de certains travaux.

Mais — et c'est un point sur lequel nous voudrions attirer tout particulièrement l'attention de cette Assemblée — il n'est pas de la compétence de votre rapporteur pour avis de « décoriquer » ces masses budgétaires, tâche de votre Commission des Finances. Selon nous, trop d'interventions faites au moment du budget reprennent inlassablement les mêmes sujets, parce qu'initialement, hélas ! **aucune disposition de nos Règlements ne permet de répartir les tâches de la discussion budgétaire** entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, d'une part, et, à l'intérieur même de chaque Assemblée, entre la Commission saisie au fond et celle saisie pour avis, d'autre part.

Ne serait-il pas possible qu'au moins en ce qui concerne le Sénat, s'opère chaque année — à la veille de la discussion budgétaire — une répartition des « centres d'intérêt » entre lesdites commissions pour permettre qu'aux yeux mêmes de l'opinion publique informée par la presse, rapporteurs et « intervenants » (si documentés soient-ils; par ailleurs) acceptent de ne se consacrer qu'à telle ou telle « branche » de notre activité touristique pour en développer tous les aspects, plutôt que de les effleurer toutes trop rapidement ? (1).

Si nous nous sommes permis cette suggestion, c'est qu'après la lecture des rapports faits à l'Assemblée Nationale avec tant de conscience par MM. Louis Sallé et Valleix, nous nous sommes humblement demandé ce qui pouvait encore être dit ici d'original, le rapport au fond de notre honorable collègue, M. Gautier, nous enlevant d'ailleurs nos dernières possibilités !

Tous les aspects du tourisme (budget, degré d'équipement des différents moyens d'accueil, propagande et prix...) ont été soigneusement mis en lumière — chacun à sa façon, bien entendu — et en utilisant, nous le supposons, les mêmes sources...

Alors ?.. Comme votre Commission des Affaires économiques et du Plan est soucieuse de ne pas faillir à sa tâche et qu'il fallait bien que son rapporteur pour avis fournisse à ses collègues — lors

(1) Nous ne sommes pas les seuls à être conscients du caractère « dépassé » de cet examen annuel ; dans un article de la revue « Les Informations » (n° 1278 du 10 novembre 1969, pp. 30 et suivantes), il est dit que « ...le Parlement français examine suivant des méthodes inadéquates le budget de 1970 établi suivant des méthodes périmées... ». Il serait envisagé, par les responsables de l'Administration française, d'introduire la méthode américaine du P. P. B. S. (Planning-Programming-Budgeting System) qui, depuis le décret du 25 août 1965, a révolutionné l'administration fédérale américaine.

de l'examen en commission — les **précisions chiffrées** dont ils pouvaient avoir besoin, nous nous sommes efforcés de condenser dans le rapport imprimé — davantage encore peut-être que l'an dernier — ces précisions et toute la documentation dont la lecture eût été susceptible de lasser l'attention de votre Assemblée, pour n'évoquer à la tribune du Sénat qu'un nombre limité de problèmes (1). En agissant ainsi — et en souhaitant que cette attitude soit peu à peu adoptée par nos « homologues » — nous avons cru rendre au Sénat, à une époque particulièrement « chargée » de son ordre du jour, le meilleur service : lui apporter par écrit les preuves de ce que nous évoquons oralement à la tribune.

(1) C'est ainsi que notre intervention orale portera essentiellement sur : la saison estivale 1969, le rôle des comités régionaux de tourisme, les problèmes de la propagande et de l'étalement des vacances, la situation de l'hôtellerie et le nautisme.

En ce qui concerne les rapports faits à l'Assemblée Nationale, nous avons pensé qu'il pouvait être utile aux sénateurs d'en avoir brièvement une « vue d'ensemble » :

BUDGET DU TOURISME : M. Sallé (pp. 4 et suivantes) ; M. Valleix (pp. 5 et suivantes) ; autres crédits consacrés au tourisme (pp. 12 et suivantes).

COMMISSARIAT AU TOURISME : M. Valleix (pp. 9 et suivantes : Action des bureaux à l'étranger).

TOURISME ET ECONOMIE FRANÇAISE : M. Valleix (pp. 18 et suivantes) ; M. Sallé : La psychologie du tourisme 1970 (pp. 7 et 8).

HÔTELLERIE : M. Sallé (pp. 10 et suivantes, notamment 12 et 13 : Hôtels à Paris) ; M. Valleix (pp. 19 et suivantes) ; Répartition régionale (p. 20).

CAMPING ET CARAVANING : M. Sallé (p. 18) ; M. Valleix (pp. 24 et 25).

NAUTISME : M. Sallé (p. 19 et annexes II et III) ; M. Valleix (pp. 26 et suivantes) ; Le tourisme fluvial (pp. 28 et 29).

SPORTS D'HIVER : M. Sallé (Annexe I) ; M. Valleix (pp. 29 et 30).

AMÉNAGEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON : M. Valleix (pp. 38 à 45).

I. — LA SAISON TOURISTIQUE

A. — QUELS SONT LES résultats définitifs DE L'année 1968 ?

1° Arrivée de touristes étrangers par nationalités.

NATIONALITE	ARRIVEES	DUREE MOYENNE de séjour.
	(En milliers.)	
Allemagne	1.500	7,5
Autriche	120	7,5
Belgique et Luxembourg.....	1.520	9
Espagne et Portugal	700	11
Italie	1.300	8
Pays-Bas	900	7
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions	1.300	7,5
Suisse	680	9,7
Scandinavie	260	7
Etats-Unis	800	5
Canada	120	5
Amérique latine	200	22,5
Autres pays	1.400	18,2
Total	10.800	9,5

2° Répartition des « nuitées » par nationalités (et comparaison avec l'année précédente).

NATIONALITES	1967	1968
	(En milliers.)	
Allemagne	12.500	11.250
Autriche	1.080	900
Belgique et Luxembourg	14.620	13.680
Espagne et Portugal	8.650	7.700
Italie	11.700	10.400
Pays-Bas	7.200	6.300
Grande-Bretagne, Irlande et Dominions	11.800	9.750
Suisse	7.200	6.600
Scandinavie	2.000	1.820
Etats-Unis	5.250	4.000
Canada	600	600
Amérique latine	4.500	4.500
Autres pays	24.900	25.500
Total	112.000	103.000

**3° Répartition des « nuitées » d'étrangers
par régions de programme dans l'hôtellerie homologuée (1).**

REGIONS DE PROGRAMME	NUITEES	REPARTITION
	(En milliers.)	(En pourcentage.)
1. Nord	235	1
2. Picardie	134	0,5
3. Région parisienne	15.739	57,2
4. Centre	331	1,2
5. Normandie (Haute)	221	0,8
6. Normandie (Basse)	249	0,9
7. Bretagne	354	1,3
8. Pays de la Loire	178	0,6
9. Poitou - Charentes	156	0,6
10. Limousin	81	0,3
11. Aquitaine	514	1,9
12. Midi - Pyrénées	1.607	5,8
13. Champagne	232	0,8
14. Lorraine	376	1,4
15. Alsace	427	1,6
16. Franche-Comté	181	0,7
17. Bourgogne	382	1,3
18. Auvergne	262	1
19. Rhône - Alpes	1.643	6
20. Languedoc	372	1,4
21. Provence - Côte d'Azur - Corse	3.776	13,7
France	27.500	100

(1) Il n'existe pas encore à l'heure actuelle de statistiques des nuitées d'étrangers par régions pour les autres catégories d'hébergement.

4° Les touristes français à l'étranger dans les pays de l'O. C. D. E.

PAYS DE DESTINATION	1967	1968	VARIATION 1968-1967.
	(En milliers.)		(En pourcentage.)
Allemagne H	648	607,9	— 6,2
Autriche H	248,9	246,5	— 1
Canada F	71,9	23,5	— 67,3
Espagne F	7.582,7	7.783	+ 2,6
Etats-Unis F	120,9	82,8	— 31,5
Grèce F	80,2	81,2	+ 1,2
Islande F	1,3	1,3	»
Italie F	4.707,2	4.456,8	— 5,3
Japon F	6,9	7,6	+ 9,7
Luxembourg H	58,8	52	— 11,6
Norvège —	—	—	»
Pays-Bas H	163,5	159,7	— 2,3
Portugal F	166,8	140,1	— 16
Royaume-Uni F	454,1	507	+ 11,7
Scandinavie F	92,6	91,1	— 1,6
Suisse H	1.022,9	985	— 3,7
Turquie F	29	32,8	+ 13
Yougoslavie H	285,6	243,3	— 14,8

H : Arrivées dans les moyens d'hébergement.
F : Arrivées aux frontières.

5° *Les vacances des Français en France.*

1. — Répartition des « nuitées » par régions de programme,
dans l'hôtellerie homologuée.

REGIONS DE PROGRAMME	NUITEES	REPARTITION
	(en milliers).	(en pourcentage).
1. Nord	1.364	1,7
2. Picardie	603	0,8
3. Région parisienne	16.433	20,9
4. Centre	1.800	2,3
5. Normandie (Haute-)	1.335	1,7
6. Normandie (Basse-)	1.577	2
7. Bretagne	3.233	4,1
8. Pays de la Loire	1.976	2,5
9. Poitou - Charentes	1.643	2,1
10. Limousin	631	0,8
11. Aquitaine	4.045	5,1
12. Midi - Pyrénées	4.923	6,3
13. Champagne	860	1,1
14. Lorraine	2.115	2,7
15. Alsace	1.721	2,2
16. Franche-Comté	1.021	1,3
17. Bourgogne	1.739	2,2
18. Auvergne	4.583	5,8
19. Rhône - Alpes	12.052	15,3
20. Languedoc	2.540	3,2
21. Provence - Côte d'Azur et Corse.....	12.461	15,9
France	78.655	100

2. — Nombre de journées de vacances dans les régions côtières.

	1967	1968
	(En milliers.)	
Corse, Alpes-Maritimes et Bouches-du-Rhône..	58.330	53.240
Gard, Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales...	30.590	36.040
Basses-Pyrénées, Landes et Gironde.....	34.950	33.670
Charente-Maritime, Vendée et Loire-Atlantique	47.700	49.780
Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine	45.830	47.740
Manche, Calvados, Eure et Seine-Maritime, Somme, Pas-de-Calais et Nord.....	38.840	36.890
Total	256.240	257.360
En pourcentage des journées passées en France	54,5	56,5

3. — Répartition des journées de vacances selon le mode d'hébergement.

MODE D'HEBERGEMENT	1967	1968
Hôtel	7,0	8,0
Location	20,0	18,6
Résidence secondaire	13,0	13,0
Parents ou amis.....	36,5	36,8
Tente ou caravane.....	15,0	13,9
Autres	8,5	9,7
Total	100,0	100,0
Nombre de journées (en milliers).....	470.000	455.500

B. — APERÇU SUR la saison touristique 1969.

Les premiers résultats connus laissent prévoir *une légère amélioration par rapport à 1967.*

En effet, étant donné les perturbations sociales et météorologiques qui ont marqué l'année 1968, il a semblé préférable de ne pas établir de comparaison avec l'an dernier, notre premier tableau faisant apparaître une différence de 1.200.000 étrangers en moins, en 1968, par comparaison avec l'année précédente.

Dans cette optique, les variations des arrivées de touristes en 1969, par rapport à 1967, sont positives en ce qui concerne *les Français*. Pour *les étrangers*, les résultats des deux années considérées restent du même ordre.

Nous avons pu obtenir des services du Commissariat au Tourisme :

1° Une statistique concernant l'arrivée des touristes étrangers dans l'hôtellerie de l'ex-département de la Seine (de janvier à août 1967, 1968 et 1969) :

NATIONALITES	1967	1968	1969	VARIATION	
				1969-1968	1969-1967
	(En milliers.)			(En pourcentage.)	
Allemagne	198,84	161,98	183,07	+ 13	— 7,9
Argentine	9,79	11,77	13,56	+ 15,2	+ 38,5
Autriche	14,06	11,50	11,75	+ 2,2	— 16,4
Belgique	107,94	93,32	107,64	+ 15,3	— 0,3
Brésil	12,05	14,27	14,15	— 0,9	+ 17,4
Canada	36,03	35,98	47,59	+ 32,3	+ 32,1
Danemark	20,12	15,05	17,83	+ 18,5	— 11,4
Espagne	63,18	52,39	58,54	+ 11,7	— 7,4
Japon	16,74	18,11	24,16	+ 33,4	+ 44,3
Finlande	6,37	4,92	7,59	+ 54,3	+ 19,2
Grande-Bretagne	177,66	136,18	151,10	+ 11	— 15
Italie	111,45	88	106,92	+ 21,5	— 4,1
Luxembourg	4,90	3,28	4,09	+ 24,7	— 16,5
Norvège	8,08	6,11	6,52	+ 6,7	— 19,3
Pays-Bas	83,20	68,44	81,99	+ 19,8	— 1,5
Portugal	30,17	30,23	36,17	+ 19,6	+ 19,9
Suède	39,88	31,31	39,87	+ 27,3	— 0,3
Suisse	59,17	48,89	55	+ 12,5	— 7,1
U. S. A.	316,51	226,75	320,37	+ 41,3	+ 1,2
Divers	335,65	347,16	394,72	+ 13,5	+ 17,6
Total	1.651,79	1.405,64	1.682,63	+ 19,7	+ 1,9

2° Une autre, relative aux arrivées des touristes dans l'hôtellerie homologuée dans les principales stations de la Côte d'Azur (de janvier à août, également) :

NATIONALITÉS	1967	1968	1969	VARIATION	
				1969-1968	1969-1967
	(En milliers.)			(En pourcentage.)	
Allemagne	16,53	15,16	17,85	+ 17,7	+ 8
Argentine	16,47	16,97	14,41	— 15,1	— 12,5
Autriche	3,07	2,24	2,55	+ 13,8	— 16,9
Belgique - Luxembourg	27,87	24,57	25,71	+ 4,6	— 7,8
Canada	7,09	7,42	8,64	+ 16,4	+ 21,9
Danemark	2,85	2,31	2,80	+ 21,2	— 1,8
Espagne	13,60	11,42	14,77	+ 29,3	+ 8,6
Europe centrale.....	4,29	4,54	5,33	+ 17,4	+ 24,2
Finlande	0,65	0,71	0,85	+ 19,7	+ 30,8
Grande-Bretagne	29,59	20,78	22,06	+ 6,1	— 25,5
Italie	51,99	39,88	42,75	+ 7,2	— 17,8
Norvège	1,79	1,44	1,73	+ 20,1	— 3,4
Pays-Bas	8,24	6,87	7,38	+ 7,4	— 10,4
Portugal	2,08	1,71	2,33	+ 36,3	+ 12
Suède	8,10	6,43	8,10	— 26	>
Suisse	14,34	12,14	11,13	— 8,3	— 22,4
U. S. A.....	82,27	58,74	70,23	+ 19,6	— 14,6
Divers	21,59	23,16	26,23	+ 13,3	+ 21,5
Total étrangers.....	312,51	256,49	284,85	+ 11,1	— 8,9
Total français.....	377,42	369,98	397,25	+ 7,4	+ 5,3
Ensemble	689,83	626,47	682,10	+ 8,9	— 1,1

Il est encore trop tôt pour avoir *une idée précise des conséquences de la dévaluation sur le tourisme français en 1969*. Cependant, on peut prévoir que les résultats de 1969 n'en seront que modérément affectés, car cette mesure est intervenue trop tard dans la saison, les touristes étrangers ayant déjà, pour la plupart, effectué leurs achats de devises en France et, inversement, les Français pour partir à l'étranger.

La dévaluation aura cependant contribué à l'amélioration de la balance touristique grâce à ses incidences sur la fin de la saison d'été ; ses effets devraient être plus sensibles dès le début de la saison d'hiver 1969-1970.

C. — DONNÉES CONCERNANT NOS concurrents étrangers européens.

1° Nombre de touristes et capacité hôtelière en 1968.

		NOMBRE de touristes.	VARIATION par rapport à 1967.	CAPACITE hôtelière.	VARIATION par rapport à 1967.
		(En milliers.)	(En pourcentage.)	(En milliers de chambres).	(En pourcentage.)
Espagne	F	19.184	+ 7,4	434,4	+ 13,4
Italie	F	28.814,9	+ 4,3	1.228	+ 4,7
Suisse	H	6.000	+ 1,7	249,2	+ 1,1
Portugal	F	2.510,7	— 0,2	69,8	+ 3,3

F : aux frontières.
H : dans les hôtels.

2° Niveau des prix.

Peut-on faire des comparaisons valables ? Nous l'avions tenté, l'an dernier, dans notre Avis (1), en indiquant le prix moyen d'une chambre — pour une personne — en France, en Espagne et en Italie et en étendant cette comparaison à la Suisse et au Portugal pour la restauration. M. Valleix, à l'Assemblée Nationale (2), a dressé le tableau du prix d'une chambre à deux lits et salle de bains dans les hôtels des principales villes européennes.

Mais il faut se rappeler qu'il n'existe guère de statistiques probantes en matière de prix comparés.

C'est ainsi que, pour l'hôtellerie, dans de nombreux pays (Grande-Bretagne, Allemagne fédérale, Suisse, Autriche), il n'existe aucun classement officiel. D'autre part, dans les pays où les hôtels sont classés (Italie, Espagne, Portugal), les critères de classement sont différents des normes françaises.

En ce qui concerne la restauration, des différences radicales dans les prestations fournies s'ajoutent aux difficultés d'établissement d'un « prix moyen » pour enlever pratiquement toute signification à ces comparaisons internationales.

(1) Cf. n° 42 Sénat, tome VI (pp. 16 et 17).

(2) Cf. n° 837 A. N., tome XI (p. 32).

En ce qui concerne *la stabilité du niveau des prix*, on relève dans les données fournies par les pays appartenant à l'O. C. D. E., *une tendance assez nette à la stabilisation des prix en Espagne, au Portugal et en Suisse*; en revanche, aucune indication n'a encore été fournie sur l'Italie.

En Espagne, le Gouvernement a décidé en février 1969 de proroger jusqu'à la fin de l'année le blocage des tarifs des hôtels et restaurants aux niveaux de 1968; en Suisse, les restaurateurs ont décidé de pratiquer des « prix nets » à partir de 1970.

D. — La balance touristique.

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En millions de dollars.)		
1966	1.009	997,6	+ 11,4
1967	1.035	1.040,5	— 5,5
1968	954,4	1.098,8	— 144,4

Il est difficile d'établir, dès à présent, une estimation de la balance touristique pour 1969.

En plus des dépenses effectuées en France par des non-résidents au titre de leurs frais de séjour et des dépenses de même nature effectuées à l'étranger par des résidents, la rubrique « voyages » peut comprendre des règlements afférents à des ventes faites directement contre devises étrangères par des commerçants aux touristes étrangers, ainsi que des billets de passage.

C'est pourquoi les recettes et dépenses touristiques réglées en billets de banque français ne peuvent être appréhendées d'une façon parfaite; d'une façon générale, la ventilation géographique des règlements ne peut être souvent faite que d'une manière estimative.

Il est toutefois possible d'espérer que la balance du tourisme sera en 1969 en équilibre. Cette situation peut être considérée comme une bonne base de départ pour l'année 1970, au cours de laquelle, d'une part, les effets de la dévaluation seront plus sensibles qu'en 1969 et, d'autre part, une importante campagne de promotion du tourisme français à l'étranger aura été menée.

II. — MOYENS D'ACCUEIL ET EQUIPEMENT TOURISTIQUE (*)

A cet égard, nos précisions chiffrées concerneront essentiellement :

- L'hôtellerie (1).
- Le tourisme social (2).
- Le nautisme (3).
- Les sports d'hiver (4).
- L'aménagement régional (5).

A. — L'hôtellerie.

L'an dernier déjà (6), nous avons dressé le tableau de *la capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée*. Ayant pu, cette année, obtenir des précisions plus complètes par département et par région de programme, au 1^{er} janvier 1969, nous les avons faites figurer en annexe (7).

Plusieurs problèmes ont sollicité par ailleurs notre attention :
— celui de la construction de grands hôtels parisiens, d'une part ;
— les mesures financières, fiscales et administratives intervenues, d'autre part.

(*) Encore une fois, et pour nous conformer nous-mêmes au désir exprimé au début de cet avis, nous n'apporterons ici que l'essentiel des données concernant ces moyens d'accueil, renvoyant — lorsque le sujet a été déjà traité par eux — aux rapports de nos collègues de l'Assemblée Nationale :

(1) HÔTELLERIE : Rapport Sallé (pp. 10 et suivantes) ; Hôtels parisiens (pp. 12 et 13) ; En Province (p. 14) ; Mesures défavorables à l'hôtellerie (pp. 15 à 17) ; Avis de M. Valleix (pp. 19 et suivantes).

(2) TOURISME SOCIAL : Rapport Sallé (pp. 18 et 19) ; Avis Valleix (pp. 24 à 26).

(3) NAUTISME : Rapport Sallé (p. 19) ; Annexe I. — Secteur littoral ; Annexe II. — Coût des équipements nautiques ; Annexe III. — Avis Valleix (pp. 26 et suivantes).

(4) SPORTS D'HIVER : Rapport Sallé ; Annexe I. — Secteur montagne ; Avis Valleix (pp. 29 et 30).

(5) AMÉNAGEMENT RÉGIONAL : Avis Valleix : Roussillon-Languedoc (pp. 38 et suivantes).

(6) Cf. Avis n° 42, Sénat, tome VI (p. 19).

(7) Cf. Annexe I (pp. 31 et 34).

1° LES GRANDS HÔTELS PARISIENS

En mai dernier, M. Ravanel, Commissaire au Tourisme, présentait *neuf projets* devant ajouter, d'ici à 1973, 6.000 lits de standing international au parc hôtelier parisien ; plus récemment, M. Marcel Anthonioz, Secrétaire d'Etat au Tourisme, a fait sur l'avenir de ce programme des déclarations fort optimistes.

Or, il semble que les projets soient beaucoup moins avancés que ne le laissent entendre les pouvoirs publics ! Il est évident que les différentes mesures d'encadrement de crédit prises par le Ministère des Finances, ainsi que le relèvement du taux de l'escompte, ont aggravé les soucis de financement des promoteurs ou des groupes financiers et, actuellement, sept projets sur neuf connaissent de sérieuses difficultés.

1. *Les projets sans problème.*

SOFITEL BOURBON (4 étoiles luxe, 114 chambres), 34, rue Saint-Dominique, Paris (7^e). Mise en exploitation début 1970.

SODETO, NEUILLY-SUR-SEINE (4 étoiles, 347 chambres), 58, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly. L'exploitant sera le Club Méditerranée. Le permis de construire a été accordé au début de l'année 1969. Un prêt du F. D. E. S. a été accordé au début du mois de septembre 1969. Le Crédit national doit également participer au financement par un prêt direct et un prêt à moyen terme. La mise en exploitation est prévue fin 1970.

2. *Les projets en difficulté.*

HÔTEL FONTAINEBLEAU (4 étoiles, 800 chambres), 17, boulevard Saint-Jacques. Au mois de septembre, le terrain a été dégagé et les travaux auraient pu commencer au mois de novembre 1969. Mais de graves difficultés de financement se posent : le groupe Rothschild, par l'entremise de sa filiale du P. L. M. réalisatrice de ce programme, sollicite un prêt du F. D. E. S. dépassant largement ce que les Ministres des Finances et du Tourisme sont disposés à accorder. En pratique, l'opération ne se fera pas si le pourcentage de crédit du F. D. E. S. tombe en dessous de 50 %.

HÔTEL AIR FRANCE (3 étoiles, 1.027 chambres), boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Bien que les dossiers de demande de prêts soient constitués et certains accords préalables passés avec le F. D. E. S., le protocole pour la création d'une société de gestion, entre la Caisse des Dépôts et Air France, n'est toujours pas signé (il devait l'être en mai 1969).

PALAIS D'ORSAY (4 étoiles luxe, 870 chambres). Promoteur Banque de Paris et des Pays-Bas. Véritable « serpent de mer » de l'hôtellerie parisienne, le nouvel hôtel d'Orsay devrait être terminé à la fin de 1973 ; malheureusement, les études de mise au point techniques piétinent.

PORTE MAILLOT (3 étoiles, 1.000 chambres). Autre « serpent de mer » de l'hôtellerie parisienne, car on en parle depuis plus de dix ans ! Les promoteurs (Société du Louvre et Entreprise Campenon-Bernard) souhaitent obtenir des pouvoirs publics un pourcentage de prêts plus élevé que celui qui leur est proposé. Leur autofinancement n'atteint pas le chiffre souhaité par le Ministre des Finances.

SOFITEL (4 étoiles, 600 chambres), porte de Sèvres. Face à l'héliport de Paris, en bordure du boulevard périphérique. Le terrain est occupé par l'armée et il ne semble pas que celle-ci soit disposée à l'évacuer aux dates prévues, c'est-à-dire à Pâques 1970.

HÔTEL SCETA (filiale de la S. N. C. F.) (3 étoiles, 418 chambres). Situé entre la rue Jean-Rey et la rue de la Fédération, à quelques mètres de l'avenue de Suffren. La gestion de l'hôtel sera assurée par la Société Prexotel, qui gère actuellement quatre hôtels. Il semble que les promoteurs se heurtent à des difficultés de toutes sortes. Les différentes administrations responsables se renvoient le projet sans prendre de décision.

HÔTEL VANDAMME NORD (3 étoiles, 1.000 chambres). Dans le cadre de l'opération de rénovation du quartier Plaisance-Vandamme. Le projet avait été mis en concours au printemps dernier et c'est le projet de la Sodefra qui a été retenu. L'hôtel sera exploité par la Société Sheraton. Aucune information ne permet d'espérer que cet établissement sera construit dans les délais prévus.

2° LES MESURES GOUVERNEMENTALES

1. Mesures financières.

a) Prêts.

Il y a eu un accroissement important du volume des dotations de crédits sur le F. D. E. S. qui sont passées de 15 millions de francs en 1958 à 260 millions de francs en 1969 ; 300 millions de francs sont prévus pour 1970.

b) Prime spéciale d'équipement hôtelier.

Le décret n° 68-538 du 30 mai 1968 a institué cette nouvelle mesure d'encouragement à la création d'hôtels dans les départements, arrondissements ou cantons dont l'équipement hôtelier est insuffisant et où se posent des problèmes d'emploi d'une gravité particulière. Les bénéficiaires en sont les entreprises qui créent :

- des hôtels répondant aux nouvelles normes et comportant au moins 20 chambres (100 chambres dans certaines agglomérations) ;
- des villages de vacances d'au moins 200 lits ; sous réserve qu'il y ait création d'au moins 10 emplois permanents et investissement d'au moins 700.000 F,

ou qui augmentent la capacité d'hébergement d'établissements existants (décret n° 69-642 du 14 juin 1969) de 40 chambres pour les hôtels et de 100 lits pour les villages de vacances, ainsi qu'un accroissement d'au moins 50 % de l'existant avant extension.

Au 1^{er} juin 1969, le montant global des primes spéciales d'équipement mobilier accordées pour les hôtels de tourisme atteignait 5.935.000 F.

A l'Assemblée Nationale, le rapporteur pour avis, M. Valleix (1), a demandé que ce régime soit prorogé au-delà du 31 décembre 1970 ; il a également souhaité l'accélération des procédures et émis le vœu que les régions thermales soient aussi favorisées par ces primes.

(1) Op. cit. (pp. 14 et 15).

2. Mesures fiscales.

Elles concernent essentiellement *la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires* :

En matière de fiscalité, la loi n° 66-10 du 6 janvier 1966 portant réforme du régime des taxes sur le chiffre d'affaires a apporté *un allégement sensible à l'industrie hôtelière*. C'est ainsi que, selon les dispositions de l'article 13 de cette loi, en principe les exploitants d'hôtels classés ne sont plus passibles maintenant (à compter du 1^{er} janvier 1968) que de la taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit de 6 % (relevé actuellement à 7 %) en ce qui concerne le logement, les pensions et demi-pensions, alors qu'ils étaient soumis auparavant aux taxes majorées de la T. P. S. de 8,50 %. La T. V. A. permettant, d'autre part, la réduction des sommes payées à ce titre aux fournisseurs, *dans la plupart des cas*, ce sera un taux réel d'environ 3,5 à 4 % seulement que les hôteliers auront à supporter.

3. Mesures administratives.

a) Normes de classement des hôtels de tourisme.

La réglementation relative aux normes de classement des hôtels de tourisme remontait à avril 1953. Trop conventionnelle, elle s'appliquait indifféremment à des hôtels de nature et d'implantation géographique différentes.

L'arrêté du 16 décembre 1964 (modifié par celui du 12 décembre 1967) a remanié cette réglementation en vue de la mettre en harmonie avec les « desiderata » de la clientèle et les impératifs commandés par les progrès.

b) Normes de classement des restaurants de tourisme.

La réglementation sur le classement des restaurants de tourisme a été instituée par :

- le décret n° 63-3 du 2 janvier 1963 rattachant le classement des restaurants de tourisme à la loi du 4 avril 1942 relative au classement et aux prix dans les hôtels et restaurants ;
- l'arrêté du 29 avril 1963 (modifié par l'arrêté du 8 octobre 1965) fixant la procédure et les normes de classement des restaurants.

Cette mesure de classement a eu essentiellement pour objet d'obliger les restaurateurs à moderniser l'équipement de leur exploitation, *notamment des sanitaires et cuisines* qui laissaient gravement à désirer.

c) Publicité et contrôle des prix.

La suppression du « couvert » dans les restaurants est passée dans la réalité des faits depuis l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances du 7 janvier 1966 (art. 4, alinéas 2, 3 et 4). Deux arrêtés du 8 juin 1967, d'autre part, ont fixé les conditions détaillées de l'affichage des prix dans les hôtels et dans les établissements qui servent des repas, denrées ou boissons à consommer sur place. Ces dispositions sont de nature à permettre à la clientèle de connaître facilement, et sans risque de confusion, le montant du coût des prestations offertes.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne l'hôtellerie et afin d'éviter l'équivoque ou la confusion entre la clientèle et les exploitants, le décret du 13 juin 1966 fait obligation aux hôteliers : de déclarer au Commissariat général au Tourisme (art. 7) les prix qu'ils pratiqueront (et qui ne peuvent être augmentés que sur autorisation expresse) au cours de l'année ou de la saison touristique suivantes ; de remettre une note aux clients (art. 8), ce qui n'était pas imposé auparavant (arrêté d'application du 8 juin 1967).

Quelle a été, au total, **l'aide financière apportée par l'Etat** pour la construction ou la modernisation d'hôtels de tourisme au cours de l'année 1968 et du premier semestre 1969 ?

ANNEES	MONTANT des investissements (approximatifs).	MONTANT des prêts accordés sur le F. D. E. S.	NOMBRE DE CHAMBRES CREEES		NOMBRE de chambres modernisées.
			Dans les hôtels neufs.	Dans les hôtels anciens.	
1968	650.000.000	337.461.000	5.688	4.745	8.980
1969 (1) (1 ^{er} semestre)	358.000.000	171.717.700	3.000	1.500	4.000

B. — Le tourisme social.

1° CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT

	NOMBRE	PLACES
Terrains de camping.....	4.263	950.000
Villages de vacances.....	150	58.000
Gîtes ruraux	12.000	50.000
Auberges	600	10.000

2° PRÊTS ACCORDÉS SUR LE F. D. E. S. EN 1967

	PRETS	INVESTISSEMENTS
	(en francs).	
Auberges	6.461.000	12.394.000
Terrains de camping.....	27.068.000	54.290.640
Gîtes	963.000	2.290.800
Centres de vacances.....	20.190.500	51.162.800
Total	54.682.800	120.138.240

3° PRÊTS ACCORDÉS SUR LE F. D. E. S. EN 1967

	PRETS	INVESTISSEMENTS
	(en francs).	
Auberges	9.367.600	17.855.700
Terrains de camping.....	24.283.650	48.186.634
Gîtes	200.000	402.000
Centres de vacances	34.181.000	68.328.600
Total	68.032.000	134.772.934

C. — Le nautisme.

Nos collègues de l'Assemblée Nationale ayant longuement traité du problème cette année [et nous-mêmes déjà l'an dernier (1)], nous nous contenterons ici de quelques indications sommaires.

1° EFFORT ACCOMPLI EN 1968

Cet effort s'est concrétisé, sur le plan portuaire, par les réalisations énumérées ci-dessous, les unes financées par des capitaux privés, les autres bénéficiant de l'aide de l'Etat.

I. — Côte d'Azur.

	NOMBRE de bateaux.
Beaulieu (Alpes-Maritimes) : port privé.....	825
Saint-Raphaël (Var) : port privé	800
Port-Grimaud (Var) : port privé	800
Saint-Tropez (Var) : port privé	500
Porquerolles (Var) : port public	400

II. — Manche - Atlantique.

Bénodet (Finistère), 1 ^{re} tranche : port public	400
La Trinité-sur-Mer (Morbihan), 1 ^{re} et 2 ^e tranche : port public	1.200
Arcachon (Gironde) : port public	860

2° ANNÉE 1969, JUSQU'AU 1^{er} SEPTEMBRE

I. — Côte d'Azur.

Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes) : port privé ..	1.200
--	-------

II. — Manche - Atlantique.

Primel-Plougasnou (Finistère-Nord) : port public	300
Brest, anse du Moulin Blanc (Finistère) : port public ...	400

(1) Cf. Avis n° 42 Sénat, tome VI (p. 22-24).

D. — Les stations de sports d'hiver.

C'est un sujet que nous avons volontairement négligé l'an dernier (toujours avec le souci d'éviter les « redites ») mais sur lequel nous nous permettons aujourd'hui d'insister pour dresser, en quelque sorte, *le bilan des efforts accomplis*, tant de la part de l'Etat que des intérêts privés — et la liste des *projets d'avenir* (1).

1° EFFORTS ACCOMPLIS.

L'Etat aide financièrement les stations de sports d'hiver sur deux plans :

a) Par l'octroi de prêts sur les crédits du F. D. E. S. pour leur équipement en remontées mécaniques et pour les travaux d'aménagement des pistes ;

b) Par l'attribution de subventions sur des crédits réservés aux opérations touristiques par les budgets de l'équipement, de l'intérieur et de l'agriculture pour la réalisation de travaux d'infrastructure (adductions diverses, assainissement, voirie).

Notre tableau donne le montant des crédits dépensés à ce double titre :

CREDITS DU F. D. E. S.				CREDITS RESERVES	
Années.	Nombre de programmes.	Nombre d'engins construits.	Montant des prêts accordés.	Nombre d'opérations.	Montant des subventions octroyées.
			(En milliers de francs.)		(En milliers de francs.)
1968	10	32	7.114	10	3.765
1969	17	74	23.135	18	8.134

(1) Pour ne pas alourdir le « corps » de notre avis, nous renvoyons en annexe à l'énumération détaillée des programmes 1968 et 1969 et à celle de l'équipement des différentes stations :

Annexe II, Programmes 1968 et 1969 (p. 35) ;

Annexe III, Equipement des stations (p. 37).

2° PROJETS D'AVENIR

a) *La création* de nouvelles stations est envisagée dans un avenir proche. Il s'agit des sites suivants :

Isola-2000 (Alpes-Maritimes).
Les Orres (Hautes-Alpes).
Peyresourde (Hautes-Pyrénées).
Le Puignal (Pyrénées-Orientales).
Super-Barèges (Hautes-Pyrénées).
Val-Thorens (Savoie).
Artouste (Basses-Pyrénées).
Cabrillac-Mont-Aigoual (Lozère).
Jausiers (Basses-Alpes).
Le Lauzet-Ubaye (Basses-Alpes).
Le Mottaret (Savoie).
Risoul (Hautes-Alpes).

b) *Le développement* de stations existantes se poursuit, notamment :

Les Arcs (Savoie).
Aulus-la-Trappe (Ariège).
Avoriaz (Haute-Savoie).
Ax - 1.400 (Ariège).
Le Corbier (Savoie).
Flaine (Haute-Savoie).
Le Lioran (Cantal).
Les Menuires (Savoie).
Les Monts-d'Olmes (Ariège).
Superdévoluy (Hautes-Alpes).

E. — L'aménagement régional.

1° LITTORAL LANGUEDOC - ROUSSILLON

a) *En 1969, 752.000 estivants ont séjourné dans cette région, représentant 17.729.000 « nuitées », soit un accroissement de 11,3 % par rapport à 1968.*

Ce nombre se décompose ainsi :	Nombre de personnes.
Hôtels (300 établissements avec 12.700 lits) ..	42.000
Villages, maisons familiales et centres de vacances	40.000
Meublés et résidences secondaires.....	213.000
Camping	362.000
Divers	95.000

b) *Investissements.*

Depuis le début de l'opération d'aménagement de cette côte, l'Etat a investi *80 millions de francs pour les acquisitions foncières.* Cette somme lui a permis d'acquérir un peu plus de 4.000 hectares de terrains répartis dans cinq sites sur lesquels doivent s'édifier des stations nouvelles d'une capacité de quarante à cinquante mille personnes. Ces crédits d'acquisitions foncières ont été ouverts par le F. N. A. F. U. et sont remboursés au fur et à mesure de la vente des terrains aux promoteurs.

En ce qui concerne *les grands investissements d'infrastructure* : routes, ports, approvisionnement en eau « démoustication », boisement, le budget de la mission interministérielle pour l'aménagement du littoral du Languedoc - Roussillon, y compris l'année 1969, s'est monté au total, *depuis 1964, à 345,3 millions de francs.*

Grâce à ces crédits, les stations déjà existantes du Languedoc - Roussillon ont pu améliorer leur équipement touristique : alimentation en eau, parking, électrification, création de campings modernes. *Au total, trente-neuf communes ont bénéficié d'une aide limitée* mais qui leur a permis d'améliorer leur équipement, jusqu'alors insuffisant, pour répondre aux besoins de la clientèle touristique, nationale et internationale.

Les quatre sociétés d'économie mixte concessionnaires des stations nouvelles : la S. A. D. H. pour *La Grande-Motte*, la

S. E. B. L. I. pour *le Cap-d'Agde*, la S. E. M. E. A. A. pour *Leucate* et la S. E. M. E. T. A. pour *Barcarès* ont reçu, depuis le début de l'opération, des prêts d'un montant de 112,5 millions de francs au total.

L'aménagement du littoral du Languedoc - Roussillon, qui semble très avancé du point de vue équipements généraux et de la « commercialisation », doit faire l'objet, dans les mois qui viennent, d'un effort important pour l'*organisation des services et l'animation des stations*. Une aide sera apportée aux communes rurales sur le territoire desquelles s'édifient les stations nouvelles, afin de mettre en place les services publics indispensables : services de nettoyage, services d'incendie, de sécurité, d'entretien des espaces verts, etc.

2° LITTORAL D'AQUITAINE

a) *Capacité d'accueil.*

Les études entreprises dans le cadre de la mission interministérielle ont montré qu'il était réaliste de porter de 180.000 lits, en 1967, à 300.000 lits, en 1975, et 530.000 lits, en 1985, la capacité d'accueil de la côte, c'est-à-dire pour 1985, une augmentation de 25 % de la capacité d'accueil par rapport à celle qui aurait résulté de la simple prolongation du taux de croissance enregistré au cours des dernières années.

b) *Investissements.*

Des crédits d'un montant total de 16.945.000 F ont été attribués par le F. I. A. T. à l'aménagement de la région ; 6.655.000 F ont été, d'autre part, apportés par divers autres budgets, à savoir :

Ministère de l'Agriculture.....	3.125.000 F.
Ministère des Postes et Télécommunications..	1.000.000 F.
Ministère de l'Agriculture (part du tourisme).	650.000 F.
Ministère de l'Intérieur (part du tourisme)...	630.000 F.
Ministère de l'Équipement.....	585.000 F.
Ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles	420.000 F.
Ministère de la Jeunesse et des Sports.....	170.000 F.
Commissariat général au Tourisme.....	75.000 F.

c) Projets.

Le développement des opérations suivantes est prévu :

- lancement de *six stations touristiques* : Carcans-Maubuisson, Hourtin, Montalivet (département de la Gironde) ; Seignosse, Moliets, Biscarrosse (département des Landes) ;
- aménagement de *gîtes ruraux* et création de villages de vacances en milieu rural dans le bassin des trois rivières de la Leyre (départements de la Gironde et des Landes), du Ciron (département de la Gironde) et de l'Adour (départements des Landes et des Basses-Pyrénées).

Au titre des *équipements portuaires* seront entrepris :

- l'extension des ports existants d'Arcachon et de Capbreton ;
- la création de ports de plaisance à Port-Bloc et à Montalivet ;
- l'aménagement de centres nautiques sur les lacs girondins et landais, sur la Gironde et sur l'Adour.

Dans le cadre de la protection de la nature et de sa mise en valeur, seront réalisés le parc naturel régional de la vallée de la Leyre, les parcs forestiers littoraux prévus en Gironde et dans les Landes et des réserves biologiques.

Pour le canal des lacs aquitains, pourraient être lancés les tronçons :

- Hourtin—Montalivet (depuis le lac d'Hourtin jusqu'à la nouvelle station de Montalivet, en liaison avec son aménagement agricole) ;
- Arcachon—Cazaux (depuis le bassin d'Arcachon jusqu'au lac de Cazaux).

Les *améliorations routières* porteront sur les routes de liaison longitudinale des lacs landais (R. N. 652) des lacs girondins (R. D. 1 et R. D. 3), la route nationale 10 de Bordeaux—Bayonne, la route de liaison de Bordeaux au bassin d'Arcachon.

Un programme de restauration des monuments les plus intéressants, également d'équipement culturel et socio-éducatif sera mené, dans le cadre des actions de mise en valeur touristique.

L'ensemble des actions proposées jusqu'en 1975 implique un financement budgétaire qu'on peut estimer actuellement à environ 190 millions de francs.

III. — EXAMEN EN COMMISSION

Au cours de sa *séance du jeudi 13 novembre 1969*, la commission a entendu le rapport pour avis de M. Golvan sur le Tourisme (loi de finances pour 1970).

Après avoir regretté la diminution des crédits de paiement du Commissariat au Tourisme — passant de 34.974.445 F à 30.005.732 F — votre rapporteur pour avis a bien distingué le contenu de son Avis imprimé, donnant toutes les précisions chiffrées auxquelles le Sénat peut souhaiter se référer, et celui de son rapport oral qui portera essentiellement sur la saison estivale de 1969, le rôle des Comités régionaux de tourisme, les problèmes de la propagande et de l'étalement des vacances, la situation de l'hôtellerie et du nautisme, enfin.

Il a également précisé qu'il ne reprendrait pas l'exposé des sujets qui avaient été excellemment traités, à l'Assemblée Nationale, par MM. Louis Sallé et Valleix.

Au cours de son exposé, il a souligné que le tourisme, véritable « industrie nationale », concerne aujourd'hui 24 millions de Français, que son chiffre d'affaires s'élevait (d'après une enquête de l'I. N. S. E. E.) à 17.742,5 millions de francs en 1966 et que la main-d'œuvre employée par lui était de l'ordre de 550.000 personnes, soit 2,7 % de la population active.

Au sujet de *l'étalement des vacances*, il a montré combien l'échec de celui-ci portait gravement tort à la situation de l'hôtellerie française, pour laquelle il a d'ailleurs préconisé un certain nombre d'allègements fiscaux et administratifs (notamment en ce qui concerne la patente).

Il ne s'agit pas de « faire du social » au dépens de n'importe qui — a-t-il déclaré — et, si *le camping* est une activité touristique éminemment nécessaire, il faut aider les communes qui n'ont pas toujours les moyens de faire face à l'invasion estivale des campeurs, surtout celles situées au bord de la mer ou dans des sites recherchés de montagne.

Après avoir donné des précisions sur l'équipement français en matière de ports de plaisance et de stations de sports d'hiver, votre rapporteur a proposé à ses collègues d'adopter ses conclusions favorables, ce qui a été fait à l'unanimité.

Au cours de la discussion qui s'est ensuivie, M. Durieux a félicité M. Golvan d'avoir insisté sur *l'aspect médical des vacances*, notamment en posant la question de savoir si des vacances courtes et répétées étaient aussi profitables que de plus longs séjours à la mer, à la montagne ou à la campagne ?

M. Collomb a insisté sur *l'importance actuelle du « tourisme de congrès »*, citant l'exemple de la ville de Lyon; il a regretté que la grande hôtellerie ne soit pas plus aidée par le Gouvernement.

Au sujet du *camping*, M. Bouquerel a rappelé que les vacanciers payaient en quelque sorte un droit de séjour; votre rapporteur lui a répondu que les frais engagés par les communes (notamment en matière de *ramassage des ordures*) excédaient de loin les recettes fournies par les campeurs.

Sont également intervenus MM. Restat, Joseph Yvon et le président lui-même, qui a regretté *la vente — et trop souvent la disparition — des grands hôtels* sur la Côte d'Azur ou dans les grandes stations de montagne.

*
* * *

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions du projet de loi de finances pour 1970, adoptées par l'Assemblée Nationale, sur les crédits du Ministère de l'Équipement et du Logement: **TOURISME.**

ANNEXE I

CAPACITE D'HEBERGEMENT DE L'HOTELLERIE HOMOLOGUEE PAR DEPARTEMENT ET SUIVANT LE CLASSEMENT DES HOTELS PAR ETOILE AU 1^{er} JANVIER 1969

DEPARTEMENTS	CLASSEMENT											
	1 étoile.		2 étoiles.		3 étoiles.		4 étoiles.		Luxe 4 étoiles.		Total.	
	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.
Ain	135	1.938	25	568	15	520	3	165	1	105	170	3.296
Aisne	43	676	12	312	5	146	»	»	»	»	60	1.134
Allier	186	3.756	87	3.178	34	2.152	4	331	»	»	311	9.417
Basses-Alpes	77	1.692	34	820	14	588	1	50	»	»	126	3.150
Hautes-Alpes	111	2.278	36	1.066	13	480	1	41	»	»	161	3.865
Alpes-Maritimes	497	8.438	312	8.402	79	3.524	43	2.804	15	2.371	946	25.539
Ardèche	89	1.535	22	594	3	128	2	31	»	»	116	2.288
Ardenne	36	619	5	130	2	120	»	»	»	»	43	869
Ariège	43	914	19	529	3	86	»	»	»	»	65	1.529
Aube	30	398	15	348	2	110	»	»	»	»	47	856
Aude	30	699	21	505	8	273	1	65	»	»	60	1.542
Aveyron	78	1.571	19	512	6	247	»	»	»	»	103	2.330
Bouches-du-Rhône	223	4.142	105	2.653	39	1.649	13	793	»	»	380	9.237
Calvados	117	2.073	43	1.049	11	573	6	372	3	1.019	180	5.086
Cantal	95	1.727	26	983	»	»	1	30	»	»	122	2.740
Charente	34	617	12	322	2	77	1	20	»	»	49	1.086
Charente-Maritime	117	1.961	36	943	21	708	»	»	»	»	174	3.607
Cher	45	792	10	295	3	93	»	»	»	»	58	1.180
Corrèze	66	1.183	18	456	6	275	»	»	»	»	90	1.914
Corse	72	1.642	39	1.360	18	700	3	234	»	»	132	3.936
Côte-d'Or	63	946	31	601	12	591	2	224	»	»	108	2.362
Côtes-du-Nord	114	2.763	22	828	8	493	»	»	»	»	144	4.084
Creuse	28	454	4	113	1	124	»	»	»	»	33	691
Dordogne	46	769	20	497	4	136	2	98	»	»	72	1.500
Doubs	72	1.508	25	709	3	189	»	»	»	»	100	2.406
Drôme	104	1.669	48	980	8	254	»	»	»	»	160	2.903
Eure	67	886	25	469	2	36	»	»	»	»	94	1.391
Eure-et-Loir	23	412	9	215	2	99	»	»	»	»	34	726
Finistère	163	3.831	34	1.120	15	924	1	32	»	»	213	5.907

CLASSEMENT

DEPARTEMENTS	1 étoile.		2 étoiles.		3 étoiles.		4 étoiles.		Luxe 4 étoiles.		Total.	
	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.
	Gard	72	1.377	31	718	6	185	2	87	»	»	111
Haute-Garonne	119	2.417	43	1.499	14	769	2	285	1	118	179	5.088
Gers	37	664	9	228	2	85	»	»	»	»	48	977
Gironde	118	1.915	45	979	23	984	4	388	»	»	190	4.266
Hérault	62	1.267	37	984	14	614	1	77	»	»	114	2.942
Ille-et-Vilaine	118	2.440	36	1.104	11	638	1	127	»	»	166	4.309
Indre	37	568	10	180	4	155	»	»	»	»	51	903
Indre-et-Loire	69	971	24	521	11	432	3	132	1	76	108	2.132
Isère	230	3.954	104	2.663	52	2.120	6	419	»	»	392	9.156
Jura	74	1.211	22	595	7	319	»	»	»	»	103	2.125
Landes	96	1.966	26	676	7	294	2	222	»	»	131	3.158
Loir-et-Cher	58	850	22	504	4	136	»	»	»	»	84	1.490
Loire	41	683	21	565	3	138	1	78	»	»	66	1.464
Haute-Loire	41	706	15	381	3	91	»	»	»	»	59	1.178
Loire-Atlantique	84	1.720	51	1.659	8	559	2	177	1	266	146	4.381
Loiret	63	1.050	20	459	12	297	1	10	»	»	96	1.816
Lot	56	978	20	536	2	130	»	»	1	50	79	1.694
Lot-et-Garonne	34	533	7	186	3	109	»	»	»	»	44	828
Lozère	43	953	18	538	4	122	1	20	»	»	66	1.633
Maine-et-Loire	48	785	21	564	2	127	1	28	»	»	72	1.504
Manche	63	1.225	16	458	8	304	»	»	»	»	87	1.987
Marne	35	630	28	673	4	128	1	120	»	»	68	1.551
Haute-Marne	28	540	8	239	3	156	»	»	»	»	39	935
Mayenne	15	233	4	118	»	»	»	»	»	»	19	351
Meurthe-et-Moselle	41	773	19	750	3	244	2	220	»	»	65	1.987
Meuse	30	462	10	248	4	160	1	59	»	»	45	929
Morbihan	114	2.228	26	702	8	363	1	80	»	»	149	3.373
Moselle	49	967	26	817	7	188	1	76	»	»	83	2.048
Nièvre	41	679	24	599	3	181	»	»	1	10	69	1.460
Nord	54	996	36	1.049	13	858	»	»	»	»	103	2.903
Oise	24	373	17	338	2	52	»	»	»	»	43	763
Orne	56	1.046	29	762	7	200	1	110	»	»	93	2.118
Pas-de-Calais	105	2.005	23	573	11	403	2	112	1	225	142	3.318
Puy-de-Dôme	167	3.929	81	2.870	20	1.286	2	276	»	»	270	8.361

CLASSEMENT

DEPARTEMENTS	1 étoile.		2 étoiles.		3 étoiles.		4 étoiles.		Luxe 4 étoiles.		Total.	
	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.
	Basses-Pyrénées	268	4.371	127	3.291	23	946	9	565	2	377	429
Hautes-Pyrénées	277	6.782	144	7.285	22	1.252	6	496	»	»	449	15.915
Pyrénées-Orientales	123	2.574	65	1.948	19	986	2	129	»	»	209	5.637
Bas-Rhin	80	1.433	43	1.422	10	790	4	482	»	»	137	4.127
Haut-Rhin	135	1.982	31	918	12	641	»	»	»	»	178	3.541
Rhône	60	1.089	53	1.686	20	1.151	5	467	»	»	138	4.393
Haute-Saône	23	426	6	141	3	109	»	»	»	»	32	676
Saône-et-Loire	86	1.229	48	1.178	9	371	3	99	»	»	146	2.877
Sarthe	22	406	8	247	1	32	1	75	»	»	32	760
Savoie	241	4.294	148	3.853	63	2.851	11	760	»	»	463	11.758
Haute-Savoie	440	8.013	244	6.439	81	3.010	14	788	3	359	782	18.609
Paris	587	19.361	485	18.687	153	8.714	52	6.999	11	2.740	1.288	56.501
Seine-Maritime	156	2.349	56	1.321	12	430	3	222	»	»	227	4.322
Seine-et-Marne	46	707	28	551	9	227	1	30	»	»	84	1.515
Yvelines	39	547	21	372	11	132	2	95	1	80	74	1.226
Deux-Sèvres	21	280	8	189	3	147	»	»	»	»	32	616
Somme	50	885	10	146	4	183	1	57	»	»	65	1.271
Tarn	37	617	13	361	6	198	»	»	»	»	56	1.176
Tarn-et-Garonne	23	402	9	304	2	57	»	»	»	»	34	763
Var	262	4.070	148	3.657	56	1.697	17	866	2	154	485	10.444
Vaucluse	37	645	30	612	9	366	1	73	»	»	77	1.696
Vendée	83	1.801	19	469	3	125	»	»	»	»	105	2.395
Vienne	43	679	16	360	5	276	1	80	»	»	65	1.395
Haute-Vienne	30	447	13	393	5	230	1	76	»	»	49	1.146
Vosges	142	2.500	50	1.582	14	973	3	280	2	384	211	5.719
Yonne	36	596	28	506	6	215	»	»	»	»	70	1.317
Territoire de Belfort	15	253	7	262	2	106	»	»	»	»	24	621
Essonne	21	264	8	115	1	48	»	»	»	»	30	427
Hauts-de-Seine	40	1.485	11	346	2	50	»	»	»	»	53	1.881
Seine-Saint-Denis	13	311	1	43	»	»	»	»	»	»	14	354
Val-de-Marne	15	358	4	66	»	»	1	270	»	»	20	694
Val-d'Oise	16	241	8	102	3	26	»	»	1	51	28	420
France	8.593	166.380	3.933	115.144	1.193	54.456	260	21.302	47	8.385	14.026	365.667

Capacité d'hébergement de l'hôtellerie homologuée par région de programme et suivant le classement des hôtels par étoile au 1^{er} janvier 1969.

CIRCONSCRIPTIONS d'action régionale.	1 ETOILE		2 ETOILES		3 ETOILES		4 ETOILES		LUXE 4 ETOILES		TOTAL	
	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.	Hôtels.	Chamb.
1. Nord	159	3.001	59	1.622	24	1.261	2	112	1	225	245	6.221
2. Picardie	117	1.934	39	796	11	381	1	57	»	»	168	3.168
3. Région parisienne.....	777	23.274	566	20.282	179	9.197	56	7.394	13	2.871	1.591	63.018
4. Centre	295	4.643	95	2.174	36	1.212	4	142	1	76	431	8.247
5. Haute Normandie.....	223	3.235	81	1.790	14	466	3	222	»	»	321	5.713
6. Basse Normandie.....	236	4.344	88	2.269	26	1.077	7	482	3	1.019	360	9.191
7. Bretagne	509	11.262	118	3.754	42	2.418	3	239	»	»	672	17.673
8. Pays de la Loire.....	252	4.945	103	3.057	14	843	4	280	1	266	374	9.391
9. Poitou - Charentes.....	215	3.537	72	1.814	31	1.203	2	100	»	»	320	6.654
10. Limousin	124	2.084	35	962	12	629	1	76	»	»	172	3.751
11. Aquitaine	562	9.554	225	5.629	60	2.469	17	1.273	2	377	866	19.302
12. Midi - Pyrénées.....	670	14.345	276	11.254	57	2.824	8	781	2	168	1.013	29.372
13. Champagne	129	2.187	56	1.390	11	514	1	120	»	»	197	4.211
14. Lorraine	262	4.702	105	3.397	28	1.565	7	635	2	384	404	10.683
15. Alsace	215	3.415	74	2.340	22	1.431	4	482	»	»	315	7.668
16. Franche-Comté	184	3.398	60	1.707	15	723	»	»	»	»	259	5.828
17. Bourgogne	226	3.450	131	2.884	30	1.358	5	323	1	10	393	8.025
18. Auvergne	489	10.118	209	7.412	57	3.529	7	637	»	»	762	21.696
19. Rhône - Alpes.....	1.340	23.175	665	17.348	245	10.172	42	2.708	4	464	2.296	53.867
20. Languedoc	330	6.870	172	4.693	51	2.180	7	378	»	»	560	14.121
21. Provence, Côte d'Azur, Corse	1.279	22.907	704	18.570	228	9.004	79	4.861	17	2.525	2.307	57.867
France	8.593	166.380	3.933	115.144	1.193	54.456	260	21.302	47	8.385	14.026	365.667

ANNEXE II

EQUIPEMENT COLLECTIF DE LA MONTAGNE

1° Montant et contenu des programmes
ayant bénéficié d'une aide financière du F. D. È. S. en 1968.

NOM DU PROGRAMME	NOMBRE d'engins dont la construction constitue le programme considéré.	MONTANT des investissements.	MONTANT du prêt accordé sur les crédits du F. D. E. S.	DATE définitive de l'avis favorable du Comité I ter.
(En francs.)				
1. La Salle-les-Alpes (Hautes-Alpes)	5	4.300.000	2.150.000	25 janvier.
2. Col des Saisies (Savoie)..	3	800.000	400.000	16 février.
3. Arèches (Savoie)	3	1.150.000	575.000	»
4. Gourette (Basses-Pyrénées)	3	1.038.000	519.000	»
5. Font-Romeu (Pyrénées-Orientales)	2	540.000	270.000	15 mars.
6. Barèges (Hautes-Pyrénées).	7	2.880.000	900.000	28 juin.
7. Montricher (Savoie)	2	800.000	400.000	26 septembre.
8. Flaine (Haute-Savoie)	Prêt complé- mentaire.	600.000	300.000	31 octobre.
9. Les Contamines (Haute-Savoie)	6	1.600.000	800.000	»
10. Argentière (Satal) (Haute-Savoie)	1	2.500.000	800.000	29 novembre.
10 programmes.....	32 engins.	16.208.000	7.114.000	

2° Trois premiers trimestres de 1969.

NOM DE LA STATION bénéficiaire du programme.	NOMBRE d'engins dont la construction constitue le programme.	MONTANT des investissements.	MONTANT du prêt accordé sur les crédits du F. D. E. S.	DATE de la décision du Comité I ter.
(En milliers de francs.)				
La Mongie (Hautes-Pyrénées).	2	2.360	850	28 janvier.
Arette (Basses-Pyrénées).....	3	1.100	550	28 janvier.
Les Orres (Hautes-Alpes).....	3	2.040	1.020	19 février.
Les Rousses (Jura).....	6	3.000	1.500	2 avril.
Argentière-S. T. A. (Haute-Savoie)	1	1.600	800	30 avril.
Courchevel (Savoie)	3	3.000	1.500	30 avril.
Tignes (Savoie)	15	9.900	4.000	30 avril.
La Foux-d'Allos (Basses-Alpes).	3	3.000	1.000	30 avril.
Gourette (Basses-Pyrénées)....	2	1.226	613	11 juin.
Les Arcs (Savoie).....	4	3.500	1.500	11 juin.
Pra-Loup (Basses-Alpes)	5	2.168,8	1.000	11 juin.
Vars (Hautes-Alpes)	10	2.252	1.000	11 juin.
Les Agudes (Haute-Garonne)..	Crédit complé- mentaire.	438,1	220	8 juillet.
Les Menuires (Savoie)	7	4.000	1.600	29 juillet.
Méribel (Savoie)	4	2.263	1.132	19 septembre.
Flumet (Savoie)	3	1.500	750	19 septembre.
Courchevel (Savoie)	3	8.200	4.100	19 septembre.
Totaux	74	51.547,9	23.135	

ANNEXE III

LES NOUVELLES STATIONS FRANÇAISES DE SPORTS D'HIVER

1° Stations récemment inaugurées.

NOM de la station.	PROMOTEUR	DATE de l'inauguration.	NOMBRE de remontées mécaniques.	HEBERGEMENT (en lits-touristes).
<i>Super-Lioran</i> , par Laveissière (Cantal).	Le département et la Société Promoba, Auvergne.	Décembre 1965.	6	Environ 300, dont 120 en hôtels.
<i>Les Menuires</i> , vallée des Bellevilles (Savoie).	S. O. Evab, société d'économie mixte.	Décembre 1966.	11	3.000, dont 350 en hôtels.
<i>Avoriaz</i> , par Morzine (Haute-Savoie).	G. I. Lafont, 105, boulevard Haussmann, Paris (8 ^e).	Décembre 1966.	10	2.300, dont 200 en hôtels.
<i>Les Agudes</i> , par Gouaux-de-Larboust (Haute-Garonne).	Un syndicat mixte pour les remontées mécaniques, la Sadsa pour l'immobilier.	Décembre 1967.	5	400, dont 40 en hôtels.
<i>Super-Dévoluy</i> , par Saint-Etienne-en-Dévoluy (Hautes-Alpes).	Société des Grands Travaux de Marseille.	Décembre 1967.	10	1.000 environ, dont 220 en hôtels.
<i>Les Monts d'Olmès</i> , par Montferrier (Ariège).	Société de téléskis des Monts d'Olmès, à Lavenalet.	Décembre 1967.	8	500, dont 50 en hôtels.
<i>Le Corbier</i> , par Villarembert (Savoie).	La Société d'aménagement du Corbier (Société Guérin de Paris).	Décembre 1967.	7	500, dont 60 en hôtels.
<i>Les Arcs</i> , par Bourg-Saint-Maurice (Savoie).	La Société des Montagnes de l'Arc, 94, boulevard du Montparnasse, Paris.	Décembre 1968.	15	500 aux Arcs, dont 150 en hôtels, 1.000 à Bourg-Saint-Maurice.
<i>Elaine</i> , par Arâches-lès-Carroz (Haute-Savoie).	Société d'économie mixte pour les remontées mécaniques, Groupe Boissonnas pour l'immobilier.	Décembre 1968.	10	900, dont 500 en hôtels.

2° Stations où les premiers travaux sont susceptibles de commencer en 1969.

NOM DE LA STATION	NOM du promoteur.	PROBLEMES fonciers.	TRAVAUX dont l'exécution doit commencer en 1969.
<i>Isola 2000</i> , par <i>Isola-Chastillon</i> (Alpes-Maritimes).	<i>Isola Holding S. A.</i> , filiale du <i>Bernard Sunley Investment Trust</i> de Londres.	Pas de problèmes fonciers (terrains communaux).	Construction d'une route de 16 kilomètres et d'un coût de 12 millions de francs. V. R. D., c'est-à-dire adductions d'eau et d'électricité, assainissement et voirie du lotissement. Pylônes des remontées mécaniques.
<i>Les Orres</i> , par <i>Embrun</i> (Hautes-Alpes).	Société d'équipement du département des Hautes-Alpes.	Réserves foncières en cours d'acquisition par le Fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne (1 million 800.000 F).	Réalisation de la route d'accès aux Orres II, V. R. D. Construction de 3 remontées mécaniques.
<i>Peyresourde</i> (Hautes-Pyrénées).	Entreprise industrielle et financière pour les travaux publics et le bâtiment. Directeur : M. Copel.	Néant.	Urbanisation en cours. 6 remontées mécaniques déjà construites en 1967 et 1968.
<i>Le Puigmal</i> (Pyrénées-Orientales).	Le département des Pyrénées-Orientales semble décidé à équiper ce site.	Pas de problèmes fonciers.	Construction d'une route d'accès de 15 kilomètres.
<i>Super-Barèges</i> (Hautes-Pyrénées).	La commune de Barèges.	Pas de problèmes fonciers (terrains communaux).	Construction d'une route d'accès d'un coût de 2.000.000 F.
<i>Val Thorens</i> , par <i>Saint-Martin-de-Belleville</i> (Savoie).	S.E.F.C.O., M. Schnebelden, président directeur général.	Pas de problèmes fonciers.	Construction d'une route d'accès de 6 kilomètres. V. R. D. Pylônes des remontées mécaniques.

3° Projets pris en considération par la commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne.

Création de stations de classe nationale et de classe internationale faisant l'objet d'études préliminaires.

NOM de la future station.	NOM DU PROMOTEUR	PROBLEMES A REGLER
<i>Aragouet</i> (Hautes-Pyrénées).	Site vierge auquel s'intéressent les dirigeants de Saint-Lary.	
<i>Artouste</i> (Basses-Pyrénées).	Le département semble décidé à aménager une nouvelle station dans la plaine de Soussouéou.	
<i>Les Bésines</i> par L'Hospitalet (Ariège).	La S. C. E. T. s'intéresse à l'aménagement du site, « le plus beau des Pyrénées » d'après M. Michaud.	Une mission s'est rendue sur place en mars 1969.
<i>Cabrillac - Mont - Aigoual</i> (Lozère).	Société d'économie mixte ou département.	L'étude opérationnelle est en cours. Domaine skiable à centrer sur le hameau de Cabrillac.
<i>Cervièrès</i> (Hautes-Alpes) ..	Site vierge ; promoteur à trouver (syndicat mixte société d'équipement ou société privée).	Maîtrise foncière à acquérir rapidement en raison de tendances à la spéculation.
<i>Jausiers</i> (Basses-Alpes) ...	Site vierge ; promoteur à choisir parmi les groupes qui s'y intéressent.	Etudes préliminaires en cours (route, hydraulique, foncier). 4.000.000 d'acquisitions foncières à réaliser en 1969 à l'aide de crédits de l'Etat (chapitre 55-43).
<i>Le Lauzet-Ubaye</i> (Basses-Alpes)	Un promoteur envisage d'y réaliser en 2 ans une station de 6.000 lits.	Difficultés possibles de financement.
<i>Le Mottaret</i> par les Allues.	Site vierge « le plus beau des Alpes » d'après M. Michaud. Un promoteur serait sur le point d'obtenir la concession du site.	Les études pour la route d'accès et les acquisitions foncières sont prêtes : (coût de la route d'accès : 3.000.000 F ; coût des acquisitions foncières : 818.000 F). Un petit programme de remontées mécaniques a été mis au point.
<i>Le Ruitor</i> par Sainte-Foy-Tarentaise (Savoie).	Site vierge ; promoteur à choisir parmi les 3 sociétés qui s'y intéressent.	Les études pour la route d'accès (12.000.000 F) et les acquisitions foncières (500.000 F) sont terminées.
<i>Salèses-les-Adus</i> par Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes).	Site vierge ; un promoteur du secteur privé s'intéresserait à ce site qu'un chaînon montagnoux sépare du site d'Isola 2000 ; une route très coûteuse est à réaliser préalablement.	Ce site a été découvert par le service d'étude de la montagne ; il a fait l'objet d'un rapport mais une étude plus poussée doit être menée.

4° Sites vierges tenus en réserve.

VI° ou VII° Plan.

NOM DU SITE	OBSERVATIONS
<i>Aneu</i> , par Gabas (Basses-Pyrénées)	Tous ces sites ont été recensés par le service d'étude de la montagne ; ils ont fait l'objet de rapports et de communications à la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne.
<i>Sestrières</i> , par Saint-Dalmas-le-Selvage (Alpes-Maritimes)	
<i>Valmeinier</i> (Savoie)	